

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

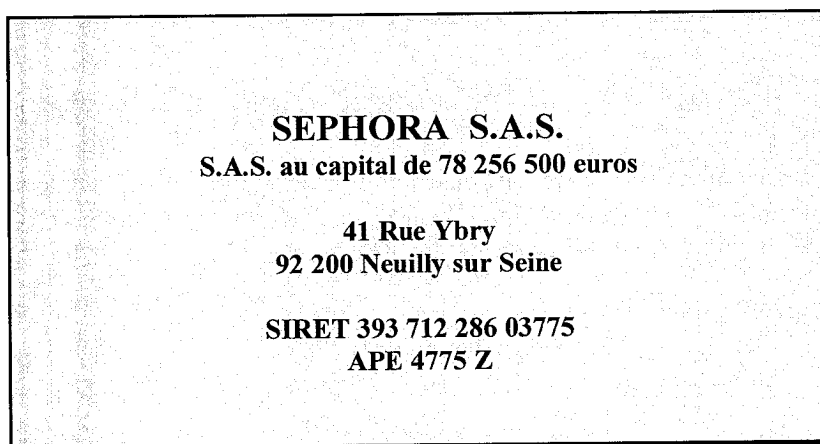
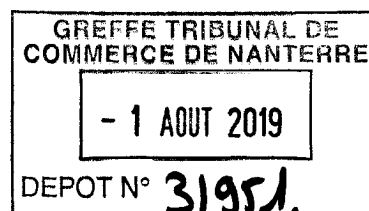
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 31951

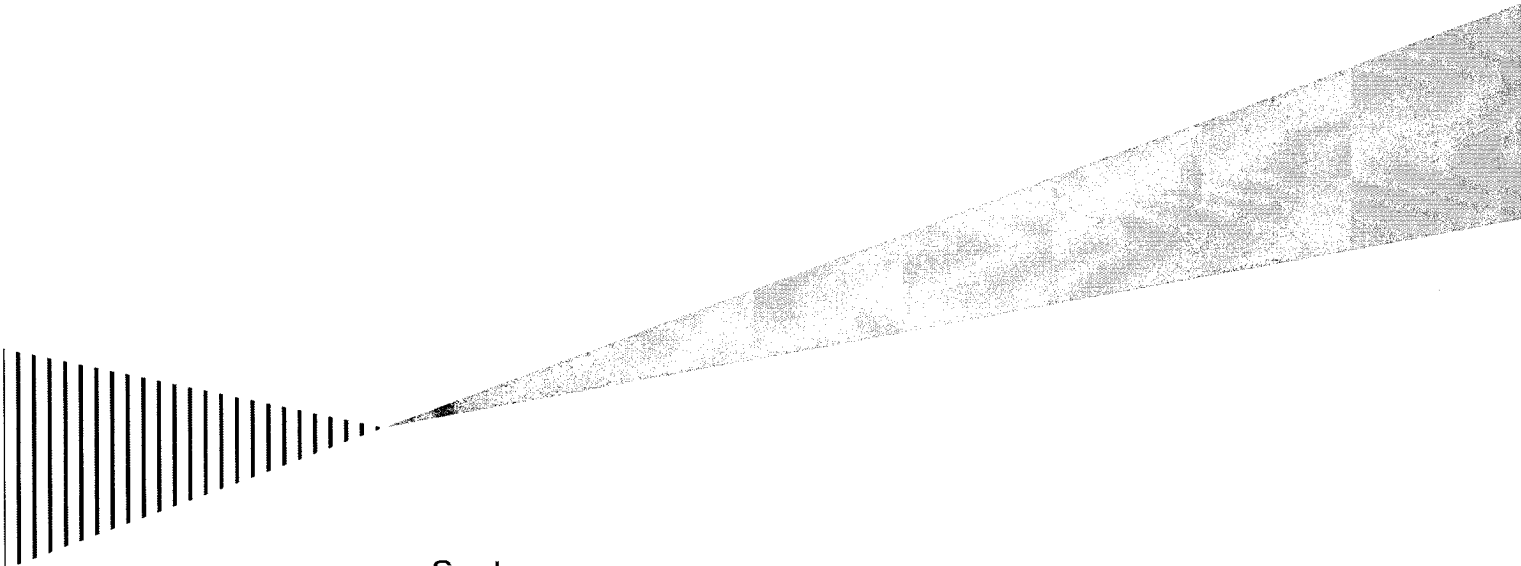


COMPTES ANNUELS 2018

BILAN - ACTIF		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement		3 830	3 830	0	
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		201 841 924	115 599 263	86 242 661	67 817 081
Fonds commercial		162 553 296	0	162 553 296	166 076 641
Autres immobilisations incorporelles		7 396 305	0	7 396 305	16 603 764
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		537 000		537 000	9 050
TOTAL immobilisations incorporelles		372 332 354	115 603 093	256 729 262	250 506 536
Terrains			0	0	
Constructions		213 016 381	153 944 394	59 071 987	60 364 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels		59 566 589	46 126 502	13 440 067	16 059 648
Autres immobilisations corporelles		124 841 507	87 141 722	37 699 784	37 167 129
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes		3 235 623		3 235 623	9 809 792
TOTAL immobilisations corporelles		400 660 080	287 212 618	113 447 462	123 401 531
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations		512 718 826	132 399 007	380 319 819	536 455 284
Créances rattachées à des participations		3 291 689		3 291 689	147 406
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		195 464 549		195 464 549	8 709 773
TOTAL immobilisations financières		711 475 065	132 399 007	579 076 057	547 312 463
TOTAL (II)		1 484 467 488	535 214 718	949 252 781	921 220 530
Matières premières, approvisionnements		5 243 064	570 879	4 672 184	3 988 095
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis		0		0	
Marchandises		217 717 591	22 844 618	194 872 973	185 821 958
TOTAL Stocks		222 960 655	23 415 497	199 545 158	189 810 054
Avances et acomptes versés sur commandes		13 911 453		13 911 453	1 051 413
Clients et comptes rattachés		133 674 743	852 210	132 822 533	114 023 855
Autres créances		179 349 913	1 509 174	177 840 739	165 765 258
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		313 024 656	2 361 384	310 663 272	279 789 114
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres :					
Disponibilités		18 473 284		18 473 284	19 317 425
TOTAL Trésorerie		18 473 284		18 473 284	19 317 425
Charges constatées d'avance		8 359 943		8 359 943	18 369 560
TOTAL (III)		576 729 991	25 776 881	550 953 110	508 337 565
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)		966 001		966 001	467 935
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)		2 062 163 491	560 991 599	1 501 171 892	1 430 026 030

BILAN - PASSIF		31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel	(Dont versé : 78 256 500)	78 256 500	78 256 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		185 096 578	185 096 578
Ecart de réévaluation	(Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		7 825 650	7 825 650
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :)	0	
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :)	32 968 235	32 968 235
TOTAL réserves		40 793 885	40 793 885
Report à nouveau		297 433 706	318 648 401
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		120 725 851	99 039 460
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		45 819 130	34 743 868
TOTAL (I)		768 125 652	756 578 693
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques		13 694 280	7 996 910
Provisions pour charges		9 053 281	8 456 430
TOTAL (III)		22 747 561	16 453 340
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		344 967	407 377
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs :)	290 631 694	224 982 317
TOTAL dettes financières		290 976 661	225 389 693
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		241 749 874	268 099 643
Dettes fiscales et sociales		100 659 594	102 103 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		24 461 503	25 049 218
Autres dettes		43 907 129	30 509 826
TOTAL dettes d'exploitation		410 778 101	425 762 489
Produits constatés d'avance		8 362 819	5 683 015
TOTAL (IV)		710 117 581	656 835 198
Ecart de conversion passif	(V)	181 099	158 800
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 501 171 892	1 430 026 030

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice 2018			Exercice 2017
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		1 226 969 650	200 841 740	1 427 811 391	1 418 002 908
Production vendue	Biens				
	Services	78 803 177	120 289 020	199 092 197	173 276 477
Chiffres d'affaires nets		1 305 772 827	321 130 760	1 626 903 588	1 591 279 385
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				56 112	56 813
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				37 258 457	39 658 069
Autres produits				123 973 169	115 726 607
Total des produits d'exploitation (I)				1 788 191 326	1 746 720 873
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				841 666 313	793 203 621
Variation de stock (marchandises)				-9 159 222	-10 972 863
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				18 576 392	17 182 781
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-598 280	-126 256
Autres achats et charges externes				429 216 056	410 722 949
Impôts, taxes et versements assimilés				21 122 544	20 615 829
Salaires et traitements				165 465 838	164 972 844
Charges sociales				67 335 443	62 231 429
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations - dotations aux amortissements			60 683 756	55 430 129
	- dotations aux provisions			2 959 613	4 926 043
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			25 099 059	24 363 898
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			12 702 087	9 833 455
Autres charges				5 849 996	4 664 041
Total des charges d'exploitation (II)				1 640 919 596	1 557 047 888
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				147 271 729	189 672 975
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers de participations				90 448 952	24 338 388
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				107 154	81 785
Autres intérêts et produits assimilés				622 889	945 685
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 756 716	21 198 128
Différences positives de change				5 775 016	4 085 912
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				99 710 727	50 649 877
Dotations financières aux amortissements et provisions				45 983 211	53 184 151
Intérêts et charges assimilées				2 834 066	508 781
Différences négatives de change				7 339 873	5 709 147
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				56 157 150	59 402 079
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				43 553 577	-8 752 202
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				190 825 306	180 920 772
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				690 485	59 224
Produits exceptionnels sur opérations en capital				1 576 009	173 222
Reprises sur provisions et transferts de charges				10 762 127	9 215 365
Total des produits exceptionnels (VII)				13 028 622	9 447 811
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 914 814	1 759 314
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				11 233 107	4 559 145
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				21 837 389	11 135 933
Total des charges exceptionnelles (VIII)				34 985 310	17 454 392
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-21 956 688	-8 006 580
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)			8 403 008	12 195 435
Impôts sur les bénéfices	(X)			39 739 759	61 679 297
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				1 900 930 674	1 806 816 562
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				1 780 204 823	1 707 779 102
BÉNÉFICE OU Perte (total des produits - total des charges)				120 725 851	99 039 460



Sephora

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sephora

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sephora,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sephora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des droits au bail et fonds de commerce. Nous avons examiné les données utilisées et vérifié que la méthode de dépréciation décrite dans cette note de l'annexe a été correctement appliquée.
- ▶ La valorisation des immobilisations financières a été réalisée selon les règles et les méthodes décrites dans la note 1.3 du paragraphe « Principes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons analysé le bien-fondé de ces méthodes et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Gilles Cohen

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

B - PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

1. Immobilisations

- 1.1 Immobilisations incorporelles
- 1.2 Immobilisations corporelles
- 1.3 Titres de participation
- 1.4 Tableau des filiales et participations

2. Créances et dettes

3. Stocks

4. Provisions pour risques et charges

5. Remises de Fin d'Année à Recevoir

C - NOTES SUR LE BILAN :

- 1.1 Immobilisations
- 1.2 Amortissements
- 1.3 Provisions
- 1.4 Echéances des créances et des dettes à la fin de l'exercice
- 1.5 Capitaux propres
- 1.6 Produits à recevoir
- 1.7 Charges à payer
- 1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

D – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

- 1.1 Chiffre d'Affaires
- 1.2 Décomposition du résultat financier
- 1.3 Décomposition du résultat exceptionnel
- 1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

E – INFORMATIONS DIVERSES :

- 1. Situation fiscale différée ou latente
- 2. Filiales et participations
- 3. Effectif
- 4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
- 5. Engagements pour indemnité de départ à la retraite
- 6. Engagement hors bilan
- 7. Régime fiscal
- 8. Identité de la société consolidante
- 9. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	3 830	D8		D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	360 537 579	KE		KF	36 478 052	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	211 032 387	KN		KO	15 309 260	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	60 346 386	KT		KU	3 382 434
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	116 457 232	LC		LD	16 149 453	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	9 809 792	LL		LM	764 776	
	TOTAL III					LN	397 645 797	LO		LP	35 605 923	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	625 741 191	8V		8W	86 406 396
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	8 709 773	IU		IV	187 590 494		
TOTAL IV					IQ	634 450 963	IR		IS	273 996 889		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 392 638 169	0H		0J	346 080 864		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0	3 830	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	24 687 106	LW	372 328 524	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	13 325 266	ME	213 016 381	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	4 162 251	MK	59 566 569	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	7 765 179	MT	124 841 507	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	7 317 625	ND	21 321	NE	3 235 623	NF		
TOTAL III			IV	7 317 625	NG	25 274 016	NH	400 660 080	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X	196 137 071	0Y	516 010 515	0Z		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	835 717	2F	195 464 549	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	196 972 788	NK	711 475 065	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	7 317 625	0K	246 933 911	0L	1 484 467 498	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>										Néant ☐ *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	3 830	EL	0	EM		EN	3 830			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	110 025 921	PF	23 826 243	PG	18 253 638	PH	115 598 527			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR	148 586 148	PS	15 714 200	PT	11 209 507	PU	153 090 841			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	43 707 875	QA	5 809 093	QB	3 582 495	QC	45 934 473			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	76 911 962	QM	15 334 221	QN	6 361 876	QO	85 884 306			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL III			QU	269 205 984	QV	36 857 513	QW	21 153 877	QX	284 909 620			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	379 235 735	ØP	60 683 756	ØQ	39 407 515	ØR	400 511 977			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	21 128 636	N8	P6	P7	10 472 208	P8	P9	Q1	10 656 429			
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8		S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6		T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	708 753	V8		W1	289 919	W2	418 833			
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W9				
TOTAL III	X2	X3	708 753	X4	X5		X6	289 919	X7		X8	418 833	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	21 128 636	NQ	708 753	NR		NS	10 472 208	NT	289 919	NU		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	21 837 389	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	10 762 127	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	11 075 262			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	34 743 868	TM	21 837 389	TN	10 762 127	TO	45 819 130	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	34 743 868	TS	21 837 389	TT	10 762 127	TU	45 819 130	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 761 537	4B	713 630	4C	539 694	4D	3 935 472	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	375 000	4P	0	4R	375 000	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	467 935	4U	966 001	4V	467 935	4W	966 001	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 448 659	4Y	266 881	4Z	25 500	5A	2 690 040	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	4 531 564	5H	298 254	5J	336 672	5K	4 493 146	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 868 645	5W	11 156 404	5X	5 362 148	5Y	10 662 901	
TOTAL II	5Z	16 453 340	TV	13 401 170	TW	7 106 949	TX	22 747 561		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	5 122	6B	736	6C	5 122	6D	736
		– corporelles	6E	5 038 282	6F	2 302 998	6G	5 038 282	6H	2 302 998
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	87 138 500	9V	45 940 007	9W	679 500	9X	132 399 007
		– autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	23 321 779	6P	23 186 585	6R	23 092 867	6S	23 415 497	
	Sur comptes clients	6T	913 636	6U	422 206	6V	483 632	6W	852 210	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 241 189	6Y	1 490 268	6Z	3 222 283	7A	1 509 174	
	TOTAL III	7B	119 658 508	TY	73 342 800	TZ	32 521 686	UA	160 479 622	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	170 855 716	UB	108 581 360	UC	50 390 763	UD	229 046 313	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	40 760 759	UF	37 154 899					
	– financières	UG	45 983 211	UH	2 756 716					
	– exceptionnelles	UJ	21 837 389	UK	10 762 127					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEPHORA SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	3 291 689	UM	3 291 689	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	195 464 549	UV	8 621 311	UW	186 843 239			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	133 674 743		133 674 743					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	105 449		105 449					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	194 595		194 595					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	0		0					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 504 087		3 504 087					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	439 393		439 393					
	Groupe et associés (2)		VC	64 739 367		64 739 367					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	110 367 022		110 367 022					
	Charges constatées d'avance		VS	8 359 943		8 359 943					
	TOTAUX			VT	520 140 838	VU	333 297 599	VV	186 843 239		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	344 967		344 967					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	290 631 694		290 631 694						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	241 749 874		241 749 874						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 864 666		41 864 666						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 148 713		25 148 713						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	14 457		14 457					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 762 397		25 762 397					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 869 361		7 869 361					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	24 461 503		24 461 503						
Groupe et associés (2)		VI	43 907 129		43 907 129						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0		0						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	8 362 819		8 362 819						
TOTAUX			VY	710 117 581	VZ	710 117 581					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	344 967	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	407 377	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Sephora exerce pour son propre compte une activité de création et d'exploitation de magasins de vente de tous produits et articles de beauté, de parfumerie et de soins corporels.

Sephora exerce aussi pour le compte de ses filiales, une activité de gestion de marque, de création, de services liés à la distribution de tous produits de parfumerie et de cosmétiques. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente.

Sephora est une société du groupe **LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON**.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

▪ **Développement de la société :**

Sephora a poursuivi, au cours de l'année 2018, son propre développement en France et à l'étranger en soutenant ses filiales.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'année 2018 sont les suivants :

- Ouverture de 3 nouveaux établissements (Rennes Le Bastard, Paris Gare Montparnasse et Farebersviller).
- Dissolution sans liquidation de la société Galonta Holdings SAS avec transmission universelle de son patrimoine à Sephora SAS avec un mali de fusion de 186.843.239€. Cette opération a entraîné la détention en direct des titres de Ile de beauté (Russie) pour 8.654.576€.
- Création de 2 nouvelles filiales :

✓ Sephora Korea (Corée du Sud)	76.349€
✓ Sephora Hong Kong Ltd	0 €
- Acquisition de 10% des parts de SMO auprès de l'actionnaire Chalico Trading (Ex. Chalhoub Holding SA) pour 63.839.740€.
- Acquisition de 100% des titres de Sephora Serbia auprès de la holding Sephora Cyprus pour 7.724.000€.
- Annulation des titres de la filiale Gran Via (Espagne) pour 679.500€ suite à sa liquidation.

▪ **Evolution et perspectives d'avenir :**

La société continuera de développer le concept Sephora à travers la création de nouveaux points de vente.

B – PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03, modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable 2018 sont identiques à celles de l'exercice 2017.

1. IMMOBILISATIONS :

Les éléments d'actif immobilisé apportés à l'occasion des opérations de fusion ont été inscrits dans les comptes de la société absorbante en reprenant les valeurs figurant au bilan des sociétés absorbées (prix de revient d'origine, amortissements pratiqués, provisions pour dépréciation). Les amortissements ont continué à être calculés d'après les valeurs d'origine figurant au bilan des sociétés absorbées.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les droits de marque, les fonds de commerce acquis, ne sont pas amortis car protégés juridiquement, ils sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur une période de 1 à 5 ans. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens éligibles en résultat exceptionnel.

Les immobilisations incorporelles libellées sous la mention « Fonds Commercial » correspondent à :

- Des fonds de commerce pour 115.544 K€
Dans ce montant figure l'allocation du mali technique constaté en 2004 lors de l'absorption de Sephora France par Sephora S.A. à hauteur de 88.193 K€. Ce mali technique est considéré comme assimilable à un fonds de commerce dont la durée d'utilisation est non limitée.
- Des droits au bail pour 47.010 K€

Un test de dépréciation systématique est réalisé au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, sur les fonds de commerce et les droits au bail.

La valeur comptable des magasins est comparée à leur valeur d'utilité déterminée sur la base des cash-flows générés par son activité. Si pour un magasin donné, ces cash-flows sont négatifs, et s'il n'est pas couvert par d'autres magasins bénéficiaires sur la même zone de chalandise, alors une dépréciation du fonds de commerce est comptabilisée.

Sur la base des tests mis en œuvre à la clôture des comptes de l'exercice 2018, aucun fonds de commerce n'a été déprécié.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

INTITULE	DUREES
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Installations, matériels, outillages	5 ans
Matériel de bureau informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans et 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est constituée dès lors qu'apparaît une perte probable. C'est le cas lorsque des opérations de relocalisation et de rénovation connues au moment de l'arrêté des comptes vont conduire à passer en perte des immobilisations pour leur valeur nette comptable.

Dans cette hypothèse, une provision est comptabilisée à hauteur de 90% de cette valeur nette comptable. Au 31/12/2018, cette provision s'élève à 2.304 K€ (contre 5.043 K€ fin 2017).

Une provision pour remise en état des magasins est constituée dès lors qu'une clause du bail le prévoit, et ce, pour couvrir les coûts inhérents aux travaux permettant de restituer au bailleur le local en l'état initial, sur la base d'un coût moyen au m².

Cette provision est actualisée chaque année.

Au 31/12/2018, cette provision s'élève à 4.493 K€ (contre 4.532 K€ fin 2017).

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée, soit à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie soit en fonction de la situation nette de la filiale.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les coûts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans par la constatation d'amortissements dérogatoires.

1.4 Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en milliers d'euros

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2018		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
Filiales détenues à + 50%										
SEPHORA ASIA PTE LTD	58 629	- 8 202	100,0%	56 281	56 281	0	0	0	- 1 683	0
SEPHORA PORTUGAL PERFUMERIA LDA	5 000	3 425	100,0%	11 264	11 264	0	0	40 981	1 582	1 962
SEPHORA POLSKA SP ZOO	11 624	5 279	100,0%	30 397	30 397	0	0	148 033	8 841	7 753
SEPHORA GREECE SA	45 136	- 62 400	100,0%	76 154	76 154	30 491	0	50 219	- 987	0
SEPHORA SRO (Rép. Tchèque)	2 457	761	100,0%	2 120	2 120	0	0	38 391	1 457	3 148
DOTCOM GROUP COMERCIO DE PRESENTES	9 030	12 816	100,0%	132 399	0	0	0	23 639	- 2 943	0
BEAUTY IN MOTION SDN BDH (Malaisie)	1 902	1 731	100,0%	2 019	2 019	0	0	66 970	4 250	0
SEPHORA SWEDEN AB	6 694	- 3 305	100,0%	7 667	7 667	0	0	18 034	568	0
SEPHORA AUSTRALIA PTY LTD	1 233	- 509	100,0%	1 389	1 389	0	0	127 525	3 762	0
SEPHORA DANMARK APS	10 014	- 7 574	100,0%	10 025	10 025	0	0	12 631	- 1 239	0
SEPHORA SWITZERLAND SA	2 218	- 800	100,0%	2 301	2 301	0	0	29 571	- 486	0
S+ SAS	40	554	100,0%	40	40	0	0	231 298	14 617	15 100
SEPHORA LUXEMBOURG SARL	12	- 207	100,0%	13	13	1 936	0	11 386	884	1 131
SEPHORA KOSMETIC AS	18 091	- 8 901	100,0%	35 058	35 058	0	0	49 707	- 3 186	0
JSC - ILE DE BEAUTE	1	9 306	99,9%	8 655	8 655	0	0	255 742	- 2 322	0
SEPHORA GERMANY GMBH	2 725	- 2 091	100,0%	2 725	2 725	0	0	29 852	- 5 474	0
SEPHORA MONACO SAM	150	- 495	98,7%	150	150	599	0	6 101	1 557	1 843
PT SEPHORA INDONESIA	176	- 85	99%	227	227	0	0	5 523	456	774
SEPHORA HONG KONG LTD	0	0	100,0%	0	0	0	0	0	- 642	0
SEPHORA KOREA LTD	78	0	100,0%	76	76	0	0	0	- 1 413	0
SEPHORA COSMETICS DOO	202	1 023	100,0%	7 724	7 724	0	0	7 269	399	0
SEPHORA MOYEN ORIENT SA	355	54 340	70,0%	63 994	63 994	0	0	0	- 842	52 239
SEPHORA MEXICO SRLCV	12 238	- 9 040	82,4%	15 843	15 843	0	0	59 153	3 999	0
Filiales détenues entre 10 et 50%										
SEPHORA SINGAPORE PTE LTD	2 758	- 1 503	40%	1 188	1 188	0	0	84 114	5 773	0
LVMH IBERIA SL	0	0	17,1%	42 045	42 045	0	0	0	0	6 501

Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
Filiales françaises (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales étrangères (ensemble)	8 098	- 8 391	0	0	0	0	0	39 728	25	0
TOTAUX				509 751	377 352	33 026	0			90 449

2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Conformément aux contrats de ventes, les créances sont principalement constatées à l'expédition.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances échues depuis plus de 6 mois et moins de 1 an sont dépréciées à hauteur de 50 %, entre 1 an et 18 mois pour 75 % et au-delà de 18 mois pour 100%.

3. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Le coût d'achat moyen pondéré inclut le coût d'achat des produits diminué des remises sur factures auxquels s'ajoutent les frais d'approche.

Une provision pour dépréciation est calculée sur cette valeur des stocks diminuée des RFA en stock.

Elle est constituée en fonction du délai de rotation sur les produits « actifs », sur les dates d'entrée en stock pour les « One Shot » (produits événementiels) et sur les dates d'inactivation pour les « inactifs » (produits retirés de la vente et non repris par les fournisseurs).

Pour les produits « actifs », les taux appliqués sont les suivants :

PARFUM

- Taux de 10% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

SOIN & MAQUILLAGE

- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 80% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

Pour les produits « One shot », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 15% pour les produits entrés entre 9 mois et 12 mois,
- Taux de 100% pour les produits entrés depuis plus d'un an.

Pour les produits « Inactifs », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 30% pour les produits retirés de la vente depuis moins d'un an,
- Taux de 100% pour les produits retirés de la vente depuis plus d'un an.

Pour les produits retirés de la vente mais faisant l'objet d'une reprise par les fournisseurs, la provision est égale à 5% de la valeur de ces produits.

Pour les produits identifiés en destruction et en casse, la provision est égale à 100% de la valeur de ces produits.

Une provision pour démarque est constituée pour couvrir le risque d'écart de stocks entre la date de l'inventaire complet réalisé en cours d'année et la clôture fiscale du 31 décembre. Le calcul est le suivant :
Chiffre d'affaires entre date d'inventaire et 31 décembre multiplié par le taux de démarque constaté lors du précédent inventaire complet – montant réel des écarts sur stock constaté entre ces deux dates.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités, la société est impliquée ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, les relations avec ses salariés et toutes autres matières inhérentes à ses activités. La société estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A titre d'information, les dotations pour risques et charges de l'exercice se sont élevées à 12.637k€.

Les reprises se montant, elles, à 6.342 K€.

Ces dotations et reprises se décomposent de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2018
Provisions pour renouvellement des baux	3 762	714	39	501	3 935
Provisions pour remise en état des magasins	4 532	298	337	0	4 493
Provisions pour pertes de change	468	966	468	0	966
Provisions pour indemnités départs en retraite	2 449	267	26	0	2 690
Provisions pour litiges sociaux	3 167	5 614	2 607	1 562	4 612
Provisions programme Cartes de fidélité	1 471	778	396	0	1 853
Autres provisions pour risques	604	4 000	375	32	4 199
Total	16 453	12 637	4 247	2 095	22 748

Les reprises non utilisées à hauteur de 2.095 K€ concernent principalement les provisions pour litiges sociaux (1.562k€).

Programme de fidélité Sephora

Le programme de fidélité Sephora consiste à envoyer un bon de remise de 10 % (valable 6 mois) à tous clients fidèles ayant capitalisé 150 points ou 4 journées d'achats.

En respect de l'avis 2004-E du comité d'urgence de la réglementation comptable, Sephora constate une provision pour risque sur la base du coût de revient de l'avantage accordé dès l'octroi de ce dernier. La provision est calculée à partir du nombre de points non utilisés et du nombre de bons de réduction émis et non périmés, pondérée d'un coefficient de probabilité d'utilisation.

Le montant au bilan fin 2018 est de 1.853 K€ (contre 1.471 K€ fin 2017).

5. REMISES DE FIN D'ANNEE A RECEVOIR

Les Remises de Fin d'Année à recevoir sont constatées au bilan en diminution du poste Fournisseurs de marchandises.

C – NOTES SUR LE BILAN :

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ci-après sont exprimés en euros.

1. BILAN

1.1 Immobilisations (tableau DGI 2054)

1.2 Amortissements (tableau DGI 2055)

1.3 Provisions (tableau DGI 2056)

1.4 Etat des créances et des Dettes (tableau DGI 2057)

1.5 Capitaux propres

Le capital social est composé par 26 085 500 actions de 3 euros de valeur nominale.

Montants exprimés en milliers d'euros

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes	Amortissement dérogatoire	Solde de clôture
Capital	78 257					78 257
Primes d'émission et de fusion	185 097					185 097
Réserves légales	7 826					7 826
Autres réserves	32 968					32 968
Report à nouveau	318 649	99 039		(120 254)		297 434
Résultat de l'exercice	99 039	(99 039)	120 726			120 726
TOTAL	721 835	0	120 726	(120 254)	0	722 307
Provisions réglementées	34 744				11 075	45 819
TOTAL CAPITAUX PROPRES	756 579	0	120 726	(120 254)	11 075	768 126

1.6 Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2018
Clients, factures à établir	12 875
Fournisseurs, avoirs et produits à recevoir	82 591
Intérêts comptes courants	52
Créances sociales et fiscales	634
Créances diverses	251
TOTAL	96 403

1.7 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2018
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	130
Intérêts sur emprunts	0
Dettes sociales et fiscales	66 062
Fournisseurs, factures non parvenues	66 380
Fournisseurs immobilisations, factures non parvenues	16 590
Clients, avoirs à établir	10 501
Dettes diverses	13 820
TOTAL	173 483

1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2018
Charges constatées d'avance (*)	8 360
Produits constatés d'avance (**)	8 363

(*) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement de droits d'entrée (baux), d'assurance et de maintenance informatique.

(**) Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des participations aux travaux reçus de nos bailleurs.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros

INTITULE	VENTES DE MARCHANDISES	PRESTATIONS DE SERVICES	Total
France	1 226 970	78 803	1 305 773
Export et CE	200 842	120 289	321 131
TOTAL	1 427 811	199 092	1 626 904

Les prestations de services sont majoritairement constituées de royalties, de management fees et de prestations logistiques facturées aux filiales.

On y trouve également des refacturations médias et animations aux différentes marques.

1.2 Résultat financier

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Provision sur titres, sur comptes courants filiales, situation nette filiale	45 940	2 757	-43 183
Pertes sur filiales	2 077	0	- 2 077
Intérêts comptes courants intra-groupe	755	256	- 499
Pertes et gains de change	7 340	5 775	- 1 565
Autres mouvements sur provisions	0	0	0
Autres frais et produits financiers	45	474	429
Dividendes reçus		90 449	90 449
TOTAL	56 157	99 711	43 554

Au cours de l'exercice 2018 :

- Une dotation de provision a été passée à hauteur de 45.940 k€ sur les titres de la filiale brésilienne « Dotcom Group Comercio de Presentes »,
- Une reprise de provision a été constatée sur la filiale « Gran Via » (Espagne) à hauteur de 2.757 k€.

1.3 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations de gestion	1 915	690	- 1 225
Opérations en capital	11 233	1 576	- 9 657
Amortissements dérogatoires	21 837	10 762	- 11 075
TOTAL	34 985	13 029	- 21 957

1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	RESULTAT COURANT et PARTICIPATION	RESULTAT EXCEPTIONNEL	RESULTAT NET COMPTABLE
SOCIAL AVANT I.S	182 422	- 21 957	160 465
Retraitements extra-comptables	- 23 887	46	- 23 841
BASE IMPOSABLE	158 535	- 21 911	136 624
I.S (*)	- 54 528	7 536	- 46 992
Crédits d'impôt			4 738
Imputations diverses			2 514
Impôt sur les bénéfices de l'exercice			- 39 740

(*) L'impôt sur les sociétés est calculé au taux de :

- 28% pour la partie de résultat n'excédant pas 500k€,
- 33,33 % au-delà de ce seuil.

Une contribution sociale de 3,3% est calculée sur la partie de l'impôt sur les sociétés dépassant 763k€.

Le montant des crédits d'impôts dont bénéficie Sephora SAS pour l'exercice 2018 s'élève à 4 738 milliers d'euros dont 4 020 milliers d'euros au titre du versement à la Fondation Louis Vuitton et 546 milliers d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche.

E. INFORMATIONS DIVERSES :

1. Situation fiscale différée ou latente

▪ Impôts différés Actif

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2018	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Provisions Risques & Charges	5 176	1 782	5 605	10 781	3 712
Provisions sur stocks	14 236	4 901	578	14 813	5 100
Provisions créances clients	1 339	461	329	1 668	574
Dépréciations immos corporelles & incorporelles	624	215	- 624	0	0
Participation	10 026	3 452	- 1 631	8 394	2 890
C3S	2 270	782	- 37	2 234	769
Autres taxes	2 377	818	- 91	2 286	787
Impact des marges arrières	38 214	13 157	1 605	39 819	13 710
Autres différences temporaires	9 032	3 110	12 103	21 135	7 277
Ecart de conversion	159	55	22	181	62
Déficits reportables	0	0	0	0	0
Impôt différé Actif	83 453	28 733	17 859	101 312	34 882

▪ Impôts différés Passif

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2018	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Ecart de conversion	-468	-161	- 498	- 966	- 333
Impôt différé Passif	-468	-161	- 498	- 966	- 333

(*) Les bases différées extournables en 2019 (court terme) sont considérées à 34,43 % et les autres (long terme) à 25,83%.

2. Filiales et participations

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

3. Effectifs exercice 2018 (ETP)

	Moyenne sur 2018	au 31 décembre 2018
- Cadres	995	998
- Agent de maîtrise	869	867
- Employés	2 979	3 057
- Total	4 843	4 922

4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

L'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 instaure un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), à compter du 1^{er} janvier 2013, correspondant à la première mesure prise dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 06 novembre 2012.

Ce crédit d'impôt s'élève à 6% en 2018 (contre 7% en 2017) des rémunérations n'excédant pas 2.5 fois le SMIC versées aux salariés au cours de l'année civile.

Le CICE 2018 a été comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables pour un montant 5 991 K€.

Sur l'exercice écoulé, le CICE 2017, d'un montant de 7 070 K€, a permis de contribuer au financement :

- des investissements dans nos magasins avec 3 ouvertures (Rennes Le Bastard, Paris Montparnasse et Farebersviller) et 5 rénovations totales (Strasbourg Arcades, Toulouse Blagnac, Montpellier Odysseum, Marseille la Valentine et Metz Serpenoise) pour un montant total de 8 013K€.
- de la formation de nos équipes, soit 3 860 personnes formées représentant 63 668 heures dispensées.

5. Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement CRC 2003-R01.

Cette indemnité fait l'objet d'une provision présentée au bilan en provision pour risques et charges dans son intégralité.

Les calculs, effectués par le Cabinet Mercer, impliquent la prise en compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- probabilité de présence jusqu'à la date de la retraite,
- taux de mortalité à l'âge de la retraite,
- âge de départ en retraite de 64 ans en moyenne pour les cadres et 62 ans pour les non cadres (sans changement par rapport à 2017),
- taux d'évolution des salaires de 2.75 % (sans changement par rapport à 2017),
- taux d'actualisation de 1,50% (sans changement par rapport à 2017),
- taux de charges sociales moyennes de 50% (sans changement par rapport à 2017).

Au total, au 31 décembre 2018, la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 2 690K€.

Les droits de l'année, l'amortissement des écarts actuariels et la charge d'intérêts de l'année sont enregistrés en résultat d'exploitation.

6. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

- Engagements donnés au titre des loyers sièges et magasins :

Cautions du **CIC** pour un montant de 1 437 805 euros,
Cautions de la **Société Générale** pour un montant de 6 849 040.46 euros,
Cautions de la **BNP Paribas** pour un montant de 6 651 791 euros.

- Engagements donnés au titre de nos filiales :

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Luxembourg Sarl** de 153 094 EUR au profit de **Banque du Luxembourg**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Grèce S.A.** de 6 000 000 EUR au profit de **Citibank Europe PLC**.

Garantie à la première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 69 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 16 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**.

Garantie à première demande de la filiale **Dotcom Group Comercio de Presentes SA** de 62 000 000 BRL au profit de **BNP PARIBAS Brazil**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Mexico S de RL de CV** de 57 000 000 MXN au profit de **Citibank Europe PLC**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Middle East Fze** de 36 090 000 AED au profit de **BNP Dubaï**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Cosmetics Private Ltd** de 330 000 000 INR au profit de **Standard Chartered Bank**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Indonesia** de 15 000 000 000 IDR au profit de **Standard Chartered Bank Jakarta**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Thaïland** de 250 000 000 THB au profit de **Citibank N.A. Bangkok branch**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Digital (Thailand) LTD** de 42 000 000 THB au profit de **Citibank N.A. Bangkok branch**.

Lettre de confort de la filiale **Beauty In Motion Sdb Bhd** de 6 500 000 MYR au profit de **Standard Chartered Bank Malaysia Berhad**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Shanghai Cosmetics Ltd** de 425 000 000 CNY au profit de **HSBC**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora s.r.o.** de 35 000 000 CZK au profit de **Komerční banka a.s.**

Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 20 000 000 TRY au profit de **HSBC Bank AS Turkey**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 95 000 000 TRY au profit de **Deutsche Bank AS**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Polska Spzoo** de 95 000 000 PLN au profit de **BNP Paribas**.

Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 1 200 000 000 RUB au profit de **UNICREDIT**.

Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 1 500 000 000 RUB au profit de **Citibank Europe PLC, french branch**.

Lettre de garantie de la filiale **Sephora Sweden AB** de 4 892 698 SEK au profit de **BNP Paribas**.

Lettre de confort de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 2 200 000 000 RUB au profit de **ROSBANK**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Germany GmbH** de 1 000 000 € au profit de **Commerzbank**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Bulgaria** de 2 640 000 BGL au profit de **Société Générale Expressbank**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Sephora Cosmetics doo, Београд** de 300 000 € au profit de **SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA AD**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Sephora Cosmetics doo, Београд** de 120 000 000 RSD au profit de **SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA AD**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Sephora Cosmetics Romania** de 33 825 000 RON au profit de **BRD Romania**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Sephora Cosmetics Romania** de 1 430 000 € au profit de **BRD Romania**.

Option de vente au bénéfice de **Chalico Trading** portant sur ses titres détenus dans la société **Sephora Moyen-Orient SA** (Suisse) et **Option d'achat** au bénéfice de **Sephora SAS** sur les titres détenus par la société Chalico Trading dans la société Sephora Moyen-Orient SA. Les titres détenus par Chalico Trading correspondent à 30% du capital social de la société Sephora Moyen-Orient SA. Les options sont exerçables concomitamment en quatre fractions, la première représentative de 10 % du capital social a été exercée en 2016 et réalisée en janvier 2018. La prochaine fraction exerçable porte sur 5% du capital social et pourra être activée courant 2024. Des options de vente au bénéfice de Chalico Trading et des options d'achat au bénéfice de Sephora SAS sont également stipulées en cas de violation du pacte d'actionnaire liant les parties ou en cas de changement de contrôle de l'une des parties, ou encore en cas de situation de blocage.

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire PT Panen Lestari Internusa, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Indonésie PT Panen Wangi Abadi, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable en une ou deux fois, à hauteur de 51% du capital, ou à hauteur de 100% dans le cadre d'une évolution de la loi permettant les investissements étrangers en Indonésie d'une activité commerciale multi marques. Sont également prévues auprès de ce même partenaire des options d'achat au bénéfice de Sephora SAS pour tout ou partie du capital ou des actifs à l'expiration ou en cas de non renouvellement du « TLA » (Trademark license agreement), en cas de changement de contrôle de PT Panen Wangi Abadi ou d'incapacité de PT Panen Wangi Abadi.

Option de vente au bénéfice de **Sephora SAS**, au partenaire PT Panen Lestari Internusa des titres de l'exploitant des magasins Sephora, ainsi obtenus, en cas de survenance du terme du TLA ou du contrat de développement des magasins en Indonésie PT Panen Wangi Abadi .

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire Arvind Brands & Retail, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Inde Arvind Beauty Brands Retail Private limited, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable, à hauteur de 100% du capital (i) à la fin du contrat de franchise, soit au terme initial de 10 ans (2026) ou au terme d'une des période quadriennale de renouvellement de l'accord de franchise et (ii) en cas de changement d'actionnaire non autorisé ou de contrôle de Arvind Beauty Brands Retail ou d'incapacité, d'insolvabilité, de commission d'infraction pénale grave, de remise en cause de la validité des marques ou sa détention par Sephora, de violation du contrat de vente de produits conclu entre Sephora en qualité de vendeur et Arvind Beauty Brands Retail en qualité d'acheteur, de violation de la loi relative à l'importation des produits, émanant d'Arvind Beauty Brands Retail ou de réalisation par Arvind Beauty Brands Retail d'un CA annuel sur une année fiscale supérieur de plus de 20% au CA consolidé du partenaire.

DECLARATION GLOBALE DES COUVERTURES DE CHANGE REALISEES SUR LES MARCHES FINANCIERS

En milliers d'euros

Instruments de couverture utilisés		Opérations d'exploitation (achats/ventes) dont opérations réalisées :		Résultats des instruments sur opérations couvertes réalisées	Résultats des instruments sur opérations couvertes de l'exercice suivant
Nature	Montant				
Contrat de change à terme	9 014	Ventes	7 663	171	6
	0	Achats	0	0	0
Option de change	95 624	Ventes	10 865	0	-167
	0	Achats	0	0	0

(1) '-+', la société est acheteuse de devises.
'+', la société est vendeuse de devises.

(2) '-+', la société réalise une perte.
'+', la société réalise un profit.

7. Régime Fiscal

La société Sephora SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale, la société tête de groupe étant :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS

La charge d'impôt comptabilisée ne présente pas de divergence avec l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

8. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS
SIRET 775 670 417 00051 APE 741J

9. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2019

Le jeudi 20 juin 2019, à 11 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294 RCS Paris,
représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la société
SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

(...)

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- *Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;*
- *Quitus au Président ;*
- *Mention relative aux conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;*
- *Renouvellement du mandat du Président de la société.*

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui s'élève à 120 725 851,22 euros, comme suit :

Résultat de l'exercice	120 725 851.22
Report à nouveau avant affectation	297 433 706.17
	418 159 557.39
Dotation à la Réserve légale	0.00
Total distribuable	418 159 557.39
Distribution à titre de dividendes	158 078 130.00
Le solde en report à nouveau	260 081 427.39

Compte tenu de cette affectation, le montant brut du dividende ressort à 6,06 euros par action avant effet de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires. Il sera mis en paiement le 28 juin 2019.

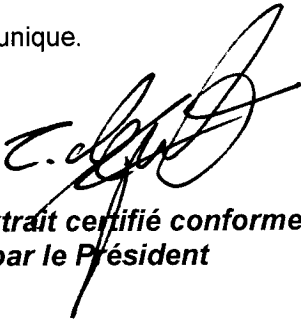
Conformément aux dispositions légales, l'Associé Unique prend acte de ce que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé (*) (en euros)
2015	26 085 500	3,84
2016	26 085 500	5,53
2017	26 085 500	4,61

(*) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

(...)


**Pour extrait certifié conforme
par le Président**